



Union des Syndicats CFTC de Lille/Métropole

174, Boulevard de l'Usine – 59000 LILLE

☎ 03 20 53 21 84 - ✉ cftclille@wanadoo.fr

Lille, le 22 Février 2019

Cher(e) Ami(e),

En fin d'année, le Bureau de l'Union Locale CFTC de Lille/Métropole, après avoir pris connaissance des décisions de la Confédération et de l'Union Départementale CFTC du Nord, va adopter le barème de cotisations pour l'année 2019 de la manière suivante :

	Part Mensuelle
Retraités, privé d'emploi et mi-temps (moitié d'un temps plein)	5,00 €
Salaire net égal ou inférieur à 1 130 €	9,88 €
Salaire net compris entre 1130 et 1410 €	10.30 €
Salaire net compris entre 1411 et 1710 €	12.40 €
Salaire net compris entre 1711 et 2120 €	14.10 €
Salaire net supérieur à 2121 €	15.60 €

Pour des raisons de simplification, nous passons progressivement au prélèvement bancaire. Nous vous invitons, avec votre accord, à nous communiquer vos coordonnées bancaires (RIB) afin de pouvoir procéder au prélèvement mensuel ou trimestriel de votre cotisation si cela n'est déjà fait.

Pour votre information, tout adhérent qu'il soit imposable ou pas a droit à un crédit d'impôt de 66% du montant de leur cotisation (à mentionner lors de la déclaration des revenus).

Nous vous remercions de votre fidélité, et vous prions de croire, Cher(e) Ami(e), en nos sentiments cordiaux et dévoués.

Annie PENET

Trésorière